



VINÇOTTE CERTIGO asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : 302.63.172

CF 117383

Rési code :

☐ Antwerpen-Limburg
☒ Brabant

tél : 03 221 86 11
tél : 02 674 57 11

☐ Oost & West -Vlaanderen
☐ Wallonie

tél : 09 244 77 11
tél : 081 432 611



PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :		Installation :		Propriétaire / gestionnaire :	
Nom, Prénom : Electric Partner sprl		Nom, Prénom : [REDACTED]		[REDACTED]	
N° carte d'identité : B088408830		Adresse : Rue Jean Volders 8A		[REDACTED]	
N° TVA : BE 0843 086 431		CP + Commune : 1060 St. - Gilles		[REDACTED]	
Tél. : [REDACTED]		Tél. : [REDACTED]		Tél. : [REDACTED]	

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

☐ Art 270	☐ mise en usage	☐ modification	☐ extension	☒ Art 86	☒ Art 271bis	☒ Unité d'habitation
☐ mobile	☐ temporaire	☐ Art 87	☐ Art 278	☐ Art 88	☐ Art 279	☒ Unité de travail domestique
☒ Art 271	☐ périodique	☒ contrôle	☒ après vente	☐ Art 89	☐ Art 280	☒ Parties communes
☐ Art 276 : renforcement	☐ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation	☐ Art 90	☐ Art 281	☐ Art 91	☐ Art 282	☒ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	541448920708819206	☐ EAN non communiqué	☐ Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n°	21373389	Index jour	45848
Données installation	Protection branchement (A) :	☐ 020 ☐ 025 ☐ 032 ☒ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100	☐ Compt. kWh exclusif nuit :	
	Conçue pour U _N :	☒ 230 V ☐ 3x230 V ☐ 3N400 V	Type de prise de terre :	☐ boucle de terre ☒ barres / piquets
	Courant nominal maximum (A) :	☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☒ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100	Câble d'alimentation tableau principal :	2 X 10 mm² - Type : ExVB
Description installation	Dispositif diff. gén. :	40 A / 300 mA	Nombre de tableaux :	1+
	Nombre de circuits terminaux :	15		
Voir annexe(s)	/			

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☐ Appareils	☒ Matériel	☒ I>/section	☒ Schémas	☒ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre	212 Ω	☒ Isolement général	11,7 MΩ	☒ Continuité de terre	☒ Test dispositif diff.		
Le dispositif différentiel général : ☒ était plombé ☐ a été plombé ☐ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	/	
Infractions Installation existante	/	
Remarques	/	

Conclusion(s) :

☐ La nouvelle installation	est conforme	☒ n'est pas conforme	au RGIE.
☒ L'installation existante	est conforme	☒ n'est pas conforme	au RGIE.

Agent visiteur :

Nom : Van de Gucht D. Agent n° : 4756 Date : 20/03/2013

Annexe(s) : ☒ Schéma(s) de position : 2p. ☒ Schéma(s) unifilaire(s) : 1p.

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à une installation électrique.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de non-conformité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

20/03/2013 (*)

☒ par le même organisme de contrôle.

Pour le Directeur Général : Signature



Dimitri VAN DE GUCHT
Inspecteur Certigo
n° 4756
GSM 049 86 41 76

SCHEMAT POSITION ET UNIFILAIRE

PLAN INSTALLATION ELECTRIQUE

Rue Jean Volders 9

1060 BRUXELLES

Appartement 4eme ETAGE

REALISE :

ELECTRIC PARTNER sprl

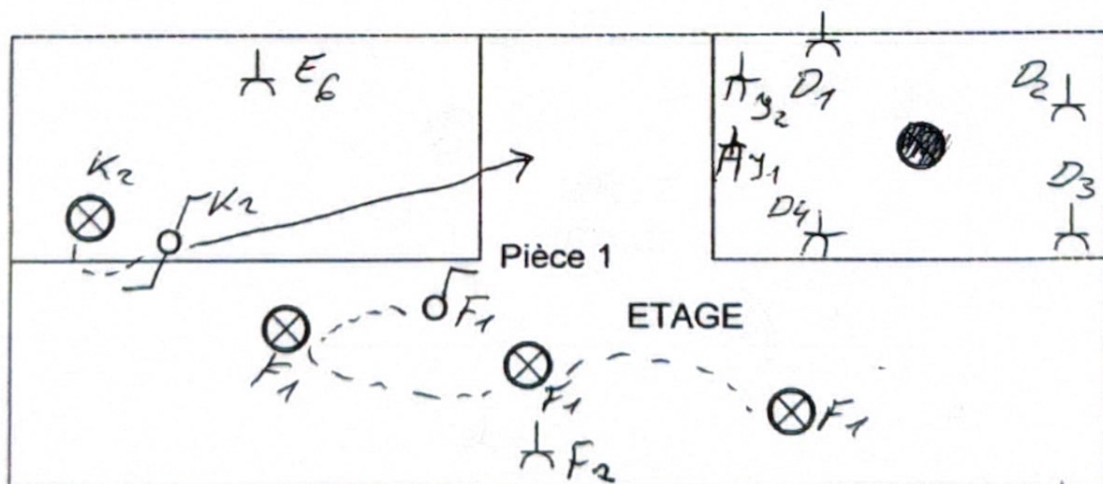
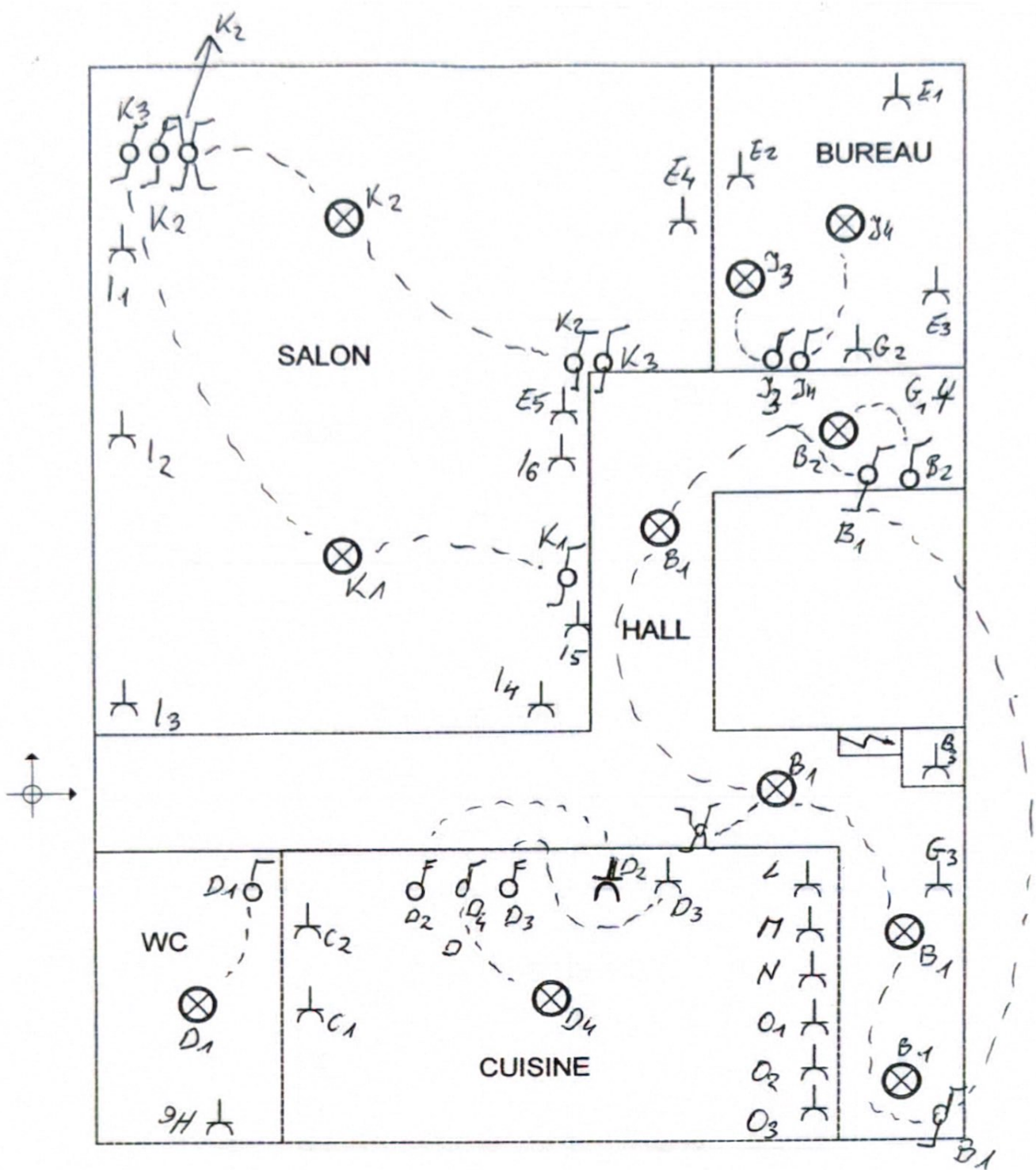
Av.de la Croix Rouge 17

1020 Bruxelles

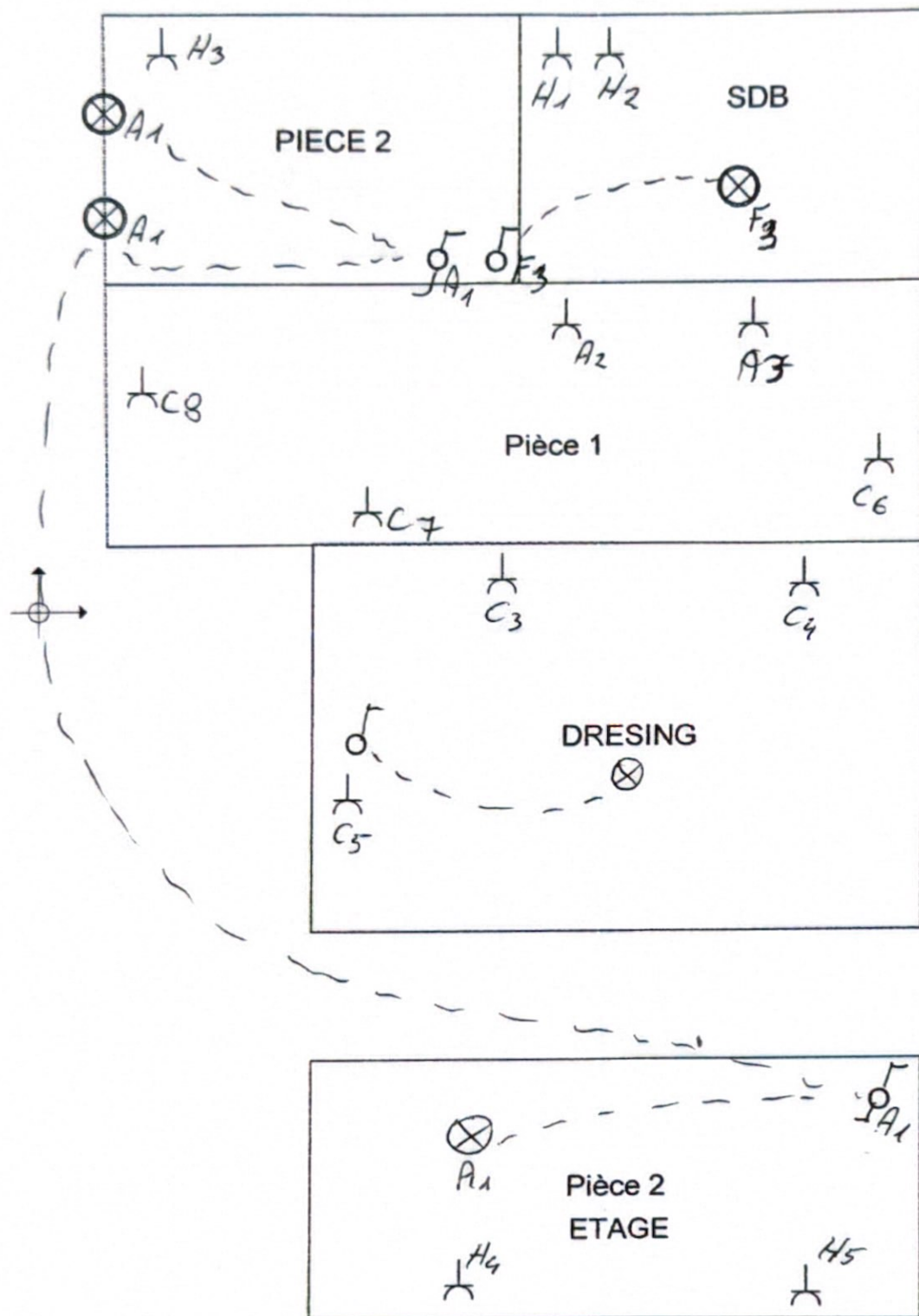
20/03/13
 Dimitri VAN DE GUCHT
Inspecteur Certigo
nr. 4756
GSM 0491/86.41.76

TVA BE 0849 086 431

19.03.2013



Dimitri VAN DE GUCHT
Inspecteur Certifié
nr. 3758
GSM 0491/86.41.78



20/03/13
 Dimitri VAN DE GUCHT
 Inspecteur Certigo
 nr.4756
 GSM 0491/86.41.76

- A : Chambre à coucher du fond
- B : Couleurs
- C : Petite chambre / dressing
 Frigo + prise à droite de la fenêtre cuisine
 Grande chambre à coucher : 3 prises murales (lampe, cheminée, à droite de la commode)
- D : Cuisine : interrupteurs + prises grille-pain & blender
 Mont. charge
 Chambre en haut
- E : Prises bureau
- F : Salles de Bain
 Lampe balcon
- G : Bureau : prise entre porte et cheminée
 prise couleur à côté du bureau (sous le radiateur)
 prise radiateur couleur de nuit
- H : Chambre du fond, prise meuble encastré
 prises mezzanine
 Chauffe-eau WC
- I : Prises salon + s. à manger
- J : Eclairage bureau
 prises chambre en haut (à côté du lit)
- K : Eclairage Salon / s. à manger / couleur ch. haut.
- L : Lave-vaisselle
- M : Machine à laver
- O : Prises cuisine restantes